

Décision

Générale

colonial

Décision n° 66 du 21 janvier 1948 :

n° 66

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 janvier 1948

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro

31 janvier 1948

TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits au tableau d'avancement du 1er janvier 1948 les agents du cadre local des travaux publics de la Côte française des Somalis ci-après désignés : — en qualité de surveillant principal de 3e classe du cadre local : M. Mussard, surveillant de travaux de 1re classe; — en qualité d'ouvrier l'art de 1er classe du cadre local : M. Ratsimarivony, ouvrier d'art de 2 classe. Sont promus au point de vue solde et ancienneté pour compter du 1er janvier 1948 les agents du cadre local des travaux publics ci-après désignés : — surveillant principal de 3e classe des travaux : M. Mussard (Louis), surveillant de 1er classe (ancienneté conservée pour rappel de services militaires ; 3 ans 4 mois) ; — ouvrier d'art de 1re classe : M. Ratsimarivony, ouvrier d'art de 2e classe (ancienneté conservée : néant).